

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 06 juillet 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 30 juin 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Valérie POUYET représentée par Sébastien ARNAUD, Céline VIALON représentée par Elisabeth MOULIN

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 27
	Excusés représentés : 2	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 25

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_100

OBJET : Approbation de la convention à passer avec les Associations sportives et culturelles aurécoise pour l'adhésion au dispositif de chéquier Pass Sport et Culture pour les collégiens

Dans le cadre du dispositif de chéquier Pass Sport et Culture à l'attention des collégiens, et afin qu'une association adhère au dispositif, elle devra passer une convention de partenaire avec la mairie.

Se sont déplacés et n'ont pas pris part au vote :

Mme MOUNIER (trésorière Tennis Club Gorges de la Loire,

M. NAIME (Président Bike Run Aurec),

Mme CHAPUIS (Président Football Club Aurec),

M. COURBON (Trésorier Les Pages du Château)

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet de convention de partenaires à passer avec les Associations souhaitant adhérer au dispositif de chéquier Sport et Culture pour les collégiens comme repris en annexe,
- autorise M. le Maire à signer avec chacune des Associations adhérentes cette convention de partenariat qui pourra être renouveler par tacite reconduction d'année en année.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures d'Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 10/07/2026